



Etablissement  
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 29 juin 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION n°2021-06-29\_2419

Ivry-sur-Seine - ZAC Ivry Confluences – Garantie  
d'emprunt à la Caisse d'Epargne Ile-de-France pour  
un prêt d'un montant de 12,5M€

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin à 19h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 23 juin 2021. Conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, prorogé jusqu'au 30 septembre 2021 par la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la séance se déroule sans public, le caractère public de la séance étant respecté par sa retransmission en direct sur le site internet de l'EPT. Le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent		P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Représenté	M. BENBETKA	P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Représentée	M. BENETEAU	P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	M. SAUERBACH	P
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Présente		P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Représenté	M. DELL'AGNOLA	P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	-		
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Représentée	M. LIPIETZ	P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Représenté (1)	Mme DEXAVARY	
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Représenté	Mme DAUMIN	P
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	-		
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Représentée	M. GAUDIN	P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	Mme LABROUSSE	P
L'Hay-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Présente		P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Présente (1)	M. LIPIETZ (2)	P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Représentée	M. DEFREMONT	P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Représentée	M. GUILLEMOT	P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	Représentée	Mme JANODET	P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Représenté	M. MAITRE	P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	M. MAITRE	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Représenté	Mme TROUBAT	P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Représenté	M. CONAN	P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	Mme BOIVIN	P
Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Présent		P

Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	M. DUFOUR	P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	-		
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Représenté	Mme LORAND	P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	M. LERUDE	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	M. BELL-LLOCH	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	Mme TROUBAT	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	M. BELL-LLOCH	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent		P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	M. DELL'AGNOLA	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Représenté	M. AGGOUNE	P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Représenté	Mme DELAHAIE	P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	M. YAVUZ	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	Mme ABDOURAHAMANE	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Représentée	M. GARZON	P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représenté	M. GUILLEMOT	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Représenté	M. TAUPIN	P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	Mme TORDJMAN	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	M. GAULIER	P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Conan	Représentée	M. PANETTA	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Représenté	M. LAFON	P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	Mme DORRA	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Représenté	M. LEPRETRE	P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Représenté	M. LEPRETRE	P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Représenté	M. CONAN	P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée (1)	Mme DEXAVARY	
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présente		P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	-		
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. YAVUZ	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Représenté	M. PANETTA	P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Présente		P
Viry Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Présente		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Représentée	Mme CHAVANON	P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Représentée	M. DUFOUR	P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	Mme LORAND	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Présent		P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Représenté	Mme LABROUSSE	P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	M. SAUERBACH	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	M. GAUDIN	P
Villejuif	M. ZULKE Michel	Représenté	M. SEGURA	P

(1) Jusqu'à la délibération n° 2021-06-29\_2402

(2) A partir de la délibération n° 2021-06-29\_2403

### Secrétaire de Séance : Madame Aurélie Troubat

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2373 à 2402	49	49	98
2403 à 2433	48	48	96

## Exposé des motifs

Dans le cadre du financement de la ZAC Ivry Confluences, SADEV94 a mis en place plusieurs emprunts en 2008 et 2009 auprès de la Société générale, de la Caisse d'Epargne d'Ile de France et du crédit foncier de France pour un montant total de 60M€, puis en 2014 et 2015 auprès de la Banque Postale et de la PfandBriefBank pour un montant total de 60M€, mais également en 2017 auprès de la Banque Postale pour un montant total de 25 M€ et enfin auprès de la banque Arkea et de la Caisse d'Epargne en 2019 pour un montant de total de 25 M€.

Jusqu'en 2018, tous les emprunts contractés s'amortissaient sur des durées variables prenant en compte la durée initiale de la concession d'aménagement dont la date d'échéance initiale était fixée en janvier 2026. A partir de 2019, le traité a été prolongé de 5 ans. Le financement a été, dès lors, lissé jusqu'à fin 2030 pour correspondre au nouveau calendrier de l'opération d'aménagement aux meilleures conditions actuelles du marché.

Au 31 décembre 2020, le capital restant dû (CRD) pour les emprunts garantis par les collectivités s'élève à 76 826 758,80 euros.

- Les premiers emprunts mis en place en 2008 et 2009 auprès de la Société Générale, de la Caisse d'Epargne d'Ile de France et du Crédit Foncier de France, pour un montant total de 60 M€ sont amortis à 97 % (1 703 990,56€).
- L'emprunt de 20 M€ contracté en 2014 avec la Banque Postale en 2014 s'amortit également (CRD 7 122 768,38 M€), ainsi que celui de 40 M€ contracté en 2015 avec la PfandBriefBank AG (PBB), dont le CRD s'élève à 25 142 857 €.
- L'emprunt contracté, en 2017 avec la Banque Postale, de 25 M€ a fait l'objet de premiers remboursements en 2019 et 2020, le CRD s'élève à 17 857 142,86 € fin 2020.
- L'amortissement des emprunts contractés en 2019 avec la Caisse d'Epargne d'Ile-de-France et Arkea Banque Entreprises et Institutionnels débute en 2021. Ce seront près de 14 929 533,40 € qui seront remboursés au total en 2021, soit un CRD prévisionnel de 61 897 225,40 €.

En complément, SADEV 94 a sollicité en 2020 un emprunt garanti par l'Etat (PGE), dont 15 M€ sont venus soutenir la trésorerie de l'opération, compte tenu des incidences de la crise sanitaire sur le déroulement opérationnel. Cet emprunt est garanti à 90% par l'Etat, il sera remboursé de 2022 à 2026 selon les modalités applicables aux PGE.

A ce jour, sur les 9 emprunts souscrits, deux bénéficient d'une garantie de l'Etablissement public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre. Dès lors, dans ce cadre, en cas de défaillance de l'emprunteur, la collectivité qui a apporté sa garantie devra payer l'annuité d'emprunt à la place de l'emprunteur défaillant.

Afin d'accompagner SADEV 94 dans la poursuite de son action foncière et de ses travaux, il est proposé d'accorder à l'aménageur une nouvelle garantie de l'Etablissement Public Territorial à hauteur de 40% en complément de la caution solidaire de la ville d'Ivry-sur-Seine également à hauteur de 40% pour un nouvel emprunt contracté selon les caractéristiques suivantes :

- Etablissement prêteur : Caisse d'Epargne Ile-de-France
- Montant du prêt : 12 500 000 €
- Durée globale du prêt : 114 mois
- Durée de la phase de mobilisation : 18 mois
- Taux d'intérêt annuel : fixe : 0,68 % l'an
- Type d'amortissement : échéances constantes
- Frais de dossiers : 0,10 % du montant du prêt
- Remboursement anticipé : indemnités actuarielles

Cet emprunt vise, en particulier, à couvrir les principaux postes de dépenses restant à réaliser. Au 31/12/2019 selon les informations du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) les dépenses d'acquisitions foncières étaient réalisées à 63 % et les dépenses en matière de travaux d'équipements publics étaient réalisés à 47% sur ce poste. En matière de recettes de cessions de charges foncières, de produits de gestion locative et de produits financiers, elles s'élevaient au 31/12/2019 à près de 149M€, soit 27% du budget prévisionnel de ce poste.

Au regard des dispositions de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation (loi Galland) et celles de l'article L. 2252 du code général des collectivités territoriales, ces emprunts sont cumulatifs avec ceux déjà contractés par SADEV 94 et garantis par l'Etablissement Public Territorial.

Ils sont assujettis, comme l'ensemble des emprunts garantis par une collectivité locale, au respect de plusieurs règles prudentielles dont particulièrement celle relative à la division du risque avec l'emprunteur. Ainsi, le montant des annuités garanties ou cautionnées au profit d'un même débiteur, exigible au titre d'un exercice, ne peut excéder 10 % du montant total des annuités susceptibles d'être garanties.

Le Conseil municipal de la ville d'Ivry-sur-Seine délibère le 30 juin 2021 sur cette même demande de garantie d'emprunt, représentant une caution communale de 5 M€, à l'identique de celle de l'Etablissement Public Territorial.

Eu égard au respect de la règle quotité garantie de la loi Galland, et pour permettre à SADEV94 de poursuivre ses actions nécessaires à l'avancement de l'opération Ivry-Confluences, il est proposé au Conseil territorial :

- D'accorder la garantie d'emprunt à la SADEV 94 à hauteur de 40%, représentant une caution de l'Etablissement Public Territorial de 5 M€ pour un prêt d'un montant total de 12,5 M€ accordé par Caisse d'Epargne Ile-de-France.

## DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** l'article L 5111-4 du Code général des collectivités territoriales et suivants ;

**Vu** l'article 2298 du Code civil ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** l'avis de la commission permanente ;

**Vu** le décret n° 2007-783 du 10 mai 2007 modifié délimitant le périmètre juridique Opération d'interet National (OIN) du secteur d'Orly-Rungis-Seine-Amont couvrant 190 hectares du territoire de la commune d'Ivry Sur Seine

**Vu** la délibération de la commune d'Ivry Sur Seine en date du 25 juin 2009 approuvant les objectifs d'aménagement du projet urbain "Ivry-Confluences" et le lancement de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ;

**Vu** la délibération de la commune d'Ivry-Sur-Seine en date du 24 juin 2010 confirmant les objectifs d'aménagement du secteur Ivry-Confluences, prenant acte du bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC Ivry Confluences et à la révision simplifiée du PLU et approuvant les conclusions du bilan de la concertation ainsi que les préconisations formulées pour la poursuite de la mise en œuvre du projet,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2010/7224 du 28 octobre 2010 créant la ZAC Ivry Confluences ;

**Vu** le traité de concession conclu le 3 janvier 2011 entre la commune d'Ivry Sur Seine et la société SADEV 94 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2011/2275 du 11 juillet 2011 déclarant d'Utilité Publique la ZAC Ivry Confluences au profit de Sadev 94, en vue de l'acquisition des immeubles et droits réels immobiliers afférents, notamment par la procédure d'expropriation ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2016/1699 du 26 mai 2016 prorogeant l'arrêté préfectoral n° 2011/2275 du 11 juillet 2011 déclarant d'Utilité Publique la ZAC Ivry Confluences au profit de Sadev 94, en vue de l'acquisition des immeubles et droits réels immobiliers afférents, notamment par la procédure d'expropriation ;

**Vu** les articles L. 5219-1 II, L. 5219-5 IV et L. 5211-5 III du code général des collectivités territoriales, ainsi que de la délibération du conseil de la métropole du Grand Paris du 8 décembre 2017, ayant pour conséquence que la commune d'Ivry-sur-Seine n'est plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, compétente pour réaliser la ZAC Ivry Confluences et que l'EPT Grand Orly Seine Bièvre se substitue à elle, à cette date, en qualité de concédant de l'opération ;

**Vu** l'avenant numéro 1 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Ivry Confluences signé le 19 novembre 2018 entre l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et SADEV 94 en présence de la Commune d'Ivry Sur Seine, prenant acte de la substitution à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, de la commune d'Ivry Sur Seine par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en qualité de concédant de l'aménagement de la ZAC Ivry Confluences ;

**Vu** la délibération du Conseil territorial n° 2019-06-29\_1531 en date du 29 juin 2019 accordant sa garantie à hauteur de 40% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 12.500.000 € souscrit par SADEV94 auprès d'Arkea Banque Entreprises et Institutionnels ;

**Vu** la délibération du Conseil territorial n° 2019-06-29\_1532 en date du 29 juin 2019 accordant sa garantie à hauteur de 40% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 12.500.000 € souscrit par SADEV94 auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France ;

**Vu** l'offre de Financement de la Caisse d'Epargne Ile-de-France,

**Vu** le Budget du Territoire,

**Considérant** la nécessité de poursuivre le financement de la ZAC Ivry Confluences et à ce titre d'apporter la garantie de l'établissement public territorial à SADEV 94 pour les emprunts à contracter auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile-de-France de 12,5 M€.

**Considérant** que la garantie de l'Etablissement Public Territorial à accorder à SADEV 94 respecte bien les ratios prudentiels de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation modifiée (loi Galland),

**Entendu** le rapport de Monsieur Le Président et sur sa proposition,

### **Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,**

1. Accorde sa garantie à hauteur de 40% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 12.500.000 € souscrit par la SADEV 94 auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France. Ce prêt est destiné à financer la ZAC Ivry Confluences à Ivry-sur-Seine.
2. Précise les caractéristiques principales du prêt consenti par la Caisse d'Epargne Ile-de-France :
  - Etablissement prêteur : Caisse d'Epargne Ile-de-France
  - Montant du prêt : 12 500 000 €
  - Durée globale du prêt : 114 mois
  - Durée de la phase de mobilisation : 18 mois
  - Taux d'intérêt annuel : fixe : 0,68 % l'an
  - Type d'amortissement : échéances constantes
  - Frais de dossiers : 0,10 % du montant du prêt
  - Remboursement anticipé : indemnités actuarielles
3. Accorde sa garantie aux conditions suivantes :
  - La garantie de l'Etablissement Public territorial Grand-Orly Seine Bièvre est accordée pour la durée totale du Prêt augmentée d'un délai de trois mois et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
  - Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Epargne Ile-de-France, l'Etablissement Public territorial Grand-Orly Seine Bièvre s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
  - L'Etablissement Public territorial Grand-Orly Seine Bièvre s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

4. Dit que les dépenses en résultant seront imputées au budget de l'Etablissement Public Territorial.
5. Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).
6. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 96**

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 07 juillet 2021 ayant été publiée le 06 juillet 2021



A Vitry-sur-Seine, le 5 juillet 2021  
Le Président

Michel LEPRETRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Lepretre', is written over the printed name.

Direction du Secteur Public et des Projets du Territoire  
26-28, rue Neuve Tolbiac - CS 91344  
75633 PARIS CEDEX 13

**SADEV 94**  
A l'attention de Frédérique DIELAINE  
31 rue Anatole France  
94306 VINCENNES

Paris, le 26/04/2021

**Objet : Offre indicative de financement portant sur la ZAC Ivry Confluences.**

Madame Diélaïne,

Vous avez sollicité la Caisse d'Epargne Ile De France « CEIDF » concernant le financement de la ZAC Ivry Confluences, et nous vous remercions de votre confiance.

En retour, nous avons le plaisir de vous adresser une offre de financement indicative, sous réserve, de l'accord définitif de notre comité des engagements, et de l'étude complète du dossier, aux conditions indicatives suivantes :

Montant estimatif du prêt	Participation de la CEIDF à hauteur de 50% du besoin de financement total, soit : 12 500 K€
Durée totale	114 mois, dont 18 mois de phase de mobilisation des fonds.
Conditions de taux	Taux fixe de 0.68%
Frais de dossier	0.10% du montant du prêt
Garanties	Ville d'Ivry et Territoire Grand Orly Seine Bièvre à hauteur de 80%

Cette offre indicative a été établie selon les éléments communiqués par vos soins en date du 20 avril 2021, les conditions financières de cette proposition sont valables jusqu'au 10/05/2021.

Toute modification ou évolution des éléments constitutifs du dossier et de ses conditions ayant servi à l'établissement de la présente offre la rendra caduque ou donnera lieu à l'établissement d'une nouvelle proposition dans les plus brefs délais.

Le taux Effectif Global (TEG) qui figurera sur le contrat de prêt sera supérieur au taux nominal et intégrera l'ensemble des frais liés au crédit, frais non encore connus avec précision à la date du présent courrier.

Nous restons naturellement à votre entière disposition.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame Diélaïne nos respectueuses salutations.

*En pièce jointe, le 17 mai 2021*

Le Directeur Général  
Christophe RICHARD

**SADEV 94**  
31 Rue Anatole France  
94306 VINCENNES CEDEX  
Tél. : 01 43 98 44 40  
Fax : 01 43 98 44 69  
N° SIRET 541 214 971 00010 - APE 4110 C

Sabrina BOUTEBTOUB  
Directeur Centre d'affaires  
Grands Comptes Secteur public et Aménagement.

**TABLEAU D'AMORTISSEMENT**

Montant (en €)	12 500 000,00
Durée totale (en nombre d'échéances)	38
Profil d'amortissement	Échéance Constante
Périodicité des amortissements	Trimestrielle
Périodicité des intérêts	Trimestrielle
Différé d'amortissement	6
Mise en place crédit	01/07/2021
Date de première échéance	01/10/2021
Date de deuxième échéance	01/01/2022
Base de calcul	30/360

Nombre de périodes	1
--------------------	---

Type de produit	
Taux d'intérêt	Taux fixe
Taux d'intérêt ou marge (en %)	0,680%

Date d'échéance	Capital restant dû (en €)	Amortissement	Intérêt	Échéance
01/10/2021	12 500 000,00	0,00	21 250,00	21 250,00
01/01/2022	12 500 000,00	0,00	21 250,00	21 250,00
01/04/2022	12 500 000,00	0,00	21 250,00	21 250,00
01/07/2022	12 500 000,00	0,00	21 250,00	21 250,00
01/10/2022	12 500 000,00	0,00	21 250,00	21 250,00
01/01/2023	12 500 000,00	0,00	21 250,00	21 250,00
01/04/2023	12 119 571,82	380 428,18	21 250,00	401 678,18
01/07/2023	11 738 496,91	381 074,91	20 603,27	401 678,18
01/10/2023	11 356 774,17	381 722,74	19 955,44	401 678,18
01/01/2024	10 974 402,51	382 371,66	19 306,52	401 678,18
01/04/2024	10 591 380,81	383 021,70	18 656,48	401 678,18
01/07/2024	10 207 707,98	383 672,83	18 005,35	401 678,18
01/10/2024	9 823 382,90	384 325,08	17 353,10	401 678,18
01/01/2025	9 438 404,47	384 978,43	16 699,75	401 678,18
01/04/2025	9 052 771,58	385 632,89	16 045,29	401 678,18
01/07/2025	8 666 483,11	386 288,47	15 389,71	401 678,18
01/10/2025	8 279 537,95	386 945,16	14 733,02	401 678,18
01/01/2026	7 891 934,98	387 602,97	14 075,21	401 678,18
01/04/2026	7 503 673,09	388 261,89	13 416,29	401 678,18
01/07/2026	7 114 751,15	388 921,94	12 756,24	401 678,18
01/10/2026	6 725 168,05	389 583,10	12 095,08	401 678,18
01/01/2027	6 334 922,66	390 245,39	11 432,79	401 678,18
01/04/2027	5 944 013,85	390 908,81	10 769,37	401 678,18
01/07/2027	5 552 440,49	391 573,36	10 104,82	401 678,18
01/10/2027	5 160 201,46	392 239,03	9 439,15	401 678,18
01/01/2028	4 767 295,62	392 905,84	8 772,34	401 678,18
01/04/2028	4 373 721,84	393 573,78	8 104,40	401 678,18
01/07/2028	3 979 478,99	394 242,85	7 435,33	401 678,18
01/10/2028	3 584 565,92	394 913,07	6 765,11	401 678,18
01/01/2029	3 188 981,50	395 584,42	6 093,76	401 678,18
01/04/2029	2 792 724,59	396 256,91	5 421,27	401 678,18
01/07/2029	2 395 794,04	396 930,55	4 747,63	401 678,18
01/10/2029	1 998 188,71	397 605,33	4 072,85	401 678,18
01/01/2030	1 599 907,45	398 281,26	3 396,92	401 678,18
01/04/2030	1 200 949,11	398 958,34	2 719,84	401 678,18
01/07/2030	801 312,54	399 636,57	2 041,61	401 678,18
01/10/2030	400 996,59	400 315,95	1 362,23	401 678,18
01/01/2031	0,00	400 996,59	681,59	401 678,18
<b>Total :</b>		<b>12 500 000,00</b>	<b>481 201,76</b>	<b>12 981 201,76</b>

Document indicatif et non contractuel

DVM (en années)	5,66
-----------------	------